



GUIDE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

PREAMBULE

Ce guide a pour objectif :

- ➡ de vous expliquer le mode de fonctionnement de la piscine.
- ➡ de vous expliquer la mise à disposition des équipements.

COMPOSITION DU GUIDE

- 1/ ORGANISATION GENERALE DE LA PISCINE
- 2/ ORGANISATION LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENT
- 3/ MOYENS HUMAINS
- 4/ LES CONDITIONS MATERIELLES
- 5/ NOS COORDONNEES

1/ ORGANISATION GENERALE DE LA PISCINE

Le centre aquatique Aqualudia a le plaisir de vous accueillir dans ses bassins. En tant qu'usagers vous devez respecter les consignes d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

- Enlever les chaussures avant d'accéder aux vestiaires.(chaussures à remettre en dehors du vestiaire)
- Tenue de bain autorisée: maillot, bonnet. (short interdit)
- Douche obligatoire avant d'aller dans l'eau. (même si l'entraînement est dans le bassin nordique, un sas est à votre disposition).
- Passage par le pédiluve obligatoire.
- Pas d'utilisation de claquettes ou de chaussures venant de l'extérieur.
- Respecter les règles de sécurité (ne pas courir, ne pas pousser ...).
- Ne pas déposer les sacs, serviettes sur la ventilation au niveau des bassins sportifs, bassin nordique utiliser la zone matérialisée au sol pour déposer les sacs.
- Il est interdit de déposer ou de se garer avec tout type de véhicule sur les emplacements bus, pompiers, zones de passage.

2/ ORGANISATION LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENT

- L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le début des entraînements.
- Respecter les zones de passage par le haut ou le bas selon les consignes données en début d'année.
- L'accès aux vestiaires ne peut se faire que sur ordre des éducateurs.
- Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs du club de l'entrée à la sortie de l'établissement.
- Parents non accepté au bord des bassins.
- L'entrée dans l'eau ne peut se faire qu'en présence des éducateurs du club.
- L'accès aux autres bassins en dehors des créneaux d'entraînement doit faire l'objet d'un règlement tarifaire à l'accueil de la piscine.
- Les horaires de fin d'entraînement et de sortie de l'établissement doivent être respectés. Le soir, des agents de l'agglo sont chargés de la fermeture et de la mise sous alarme de l'installation. Tout retard génère des heures et de la pénibilité.

3/ MOYENS HUMAINS

L'agglomération du Muretain met à disposition des clubs et de ses membres des agents d'entretien, des MNS, les hôtesse d'accueil et l'équipe de direction pour le bon fonctionnement et le respect des règles d'hygiène. Le respect du travail de tous les agents est donc primordial.

4/ LES CONDITIONS MATERIELLES

L'agglomération du Muretain met à disposition, vestiaires, casiers, certains bassins, un poste de secours avec pharmacie, oxygénothérapie, défibrillateur. Le matériel pédagogique ne fait pas parti de la mise à disposition.

Le Plan d'Organisation de la surveillance et des secours et le règlement intérieur sont disponibles à l'accueil.

5/ NOS COORDONNEES

piscines@agglo-muretain.fr